



Procès-verbal
de la séance de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARAS
du 3 novembre 2016 à Dully

M. Daniel Ganz, Président, ouvre la séance à 18h30 et remercie la commune de Dully pour son accueil.

Il propose une minute de silence à l'Assemblée en mémoire de M. Claude Figeat, délégué au Conseil intercommunal de l'ARAS pour la commune de Mies, récemment décédé.

1. Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 33 communes, représentant 166 voix sur 209. L'assemblée peut valablement siéger.

Assistent également à l'assemblée :

Pour le Comité de direction

Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, Municipale à Nyon
Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland
Mme Patricia Rama, Municipale à Bassins
M. Claude Gaignard, Syndic de Luins
Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe
M. Loïc Haldimann, Municipal à Rolle
M. Serge Schmidt, Municipal à Tannay

Excusé

Pour la Direction de l'ARAS

M. Antoine Steiner, Directeur

Pour le Conseil intercommunal

M. Daniel Ganz, Président
Mme Sandrine Vaucher, Secrétaire

2. Assermentations

M. Harry Schaub, délégué, Commugny
M. Jacques Moccand, délégué suppléant, La Rippe
M. Philippe Straub, délégué suppléant, Vinzel

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2016

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 10 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

M. Ganz informe l'assemblée que certaines communes ont émis le souhait de recevoir les convocations dans des boîtes E-mail privées. Cela ne lui semble pas judicieux, le risque que le courriel ne puisse pas être délivré étant plus important (boîtes E-mail pleines, vacances...). Pour l'heure, les convocations continueront à être envoyées aux greffes des 47 communes. Par la suite, le règlement du Conseil intercommunal, actuellement en cours de finalisation, précisera la procédure exacte.

Il constate également que les messages excusant les délégués absents aux séances du Conseil intercommunal sont parfois peu clairs. Par conséquent, le Président prie les communes de bien vouloir communiquer les noms des délégués absents et d'indiquer les suppléants qui seront amenés à les remplacer.

Il précise que les séances seront enregistrées afin que le procès-verbal puisse être établi avec précision.

M. le Président poursuit en indiquant que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le jeudi 8 juin 2017. Mme Odile Rochat, Municipale à Trélex, propose que sa commune accueille l'assemblée à cette occasion.

6. Communications du Comité de direction

Mme Stéphanie Schmutz informe que le règlement du Conseil intercommunal est actuellement à l'étude auprès du CODIR et que la commission rapportant sur ce Règlement devrait être convoquée en début d'année 2017.

M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS, présente les activités de l'ARAS au moyen d'une présentation jointe à ce procès-verbal.

Mme Schmutz remercie M. Steiner pour sa présentation et informe les délégués que deux séances seront planifiées afin de présenter l'ARAS de manière détaillée aux personnes qui le souhaitent. Les délégués intéressés pourront choisir entre les deux dates qui leur seront proposées.

M. Ganz communique les noms des membres de la Commission qui seront amenés à rapporter sur le règlement du Conseil intercommunal, il s'agit de : Mme Anne Stiefel, Begnins ; Mme Camille Berger, Borex ; M. Sigmund Friberg, Bursins ; Mme Nicole Bärtschi, Gilly ; Mme Chantal Maurer, Mont-sur-Rolle.

7. Préavis N° 01-16 du CODIR concernant le budget 2017

Mme Schmutz donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

M. Vincent Hacker lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion, qui sont identiques à celles du préavis.

M. Ganz passe en revue les comptes du budget.

Le budget 2017 ne suscitant aucune question, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à l'unanimité

- d'accepter le budget ordinaire 2017 de l'ARAS du District de Nyon concernant :
 - les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention SPAS
 - les montants portés en charge du compte 711 - « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 1.10/hab.
 - les montants portés en charge du compte 712 - « Subventions régionales versées par l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 1.60/hab.
 - les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », avec une participation des Communes à raison de CHF 14.12/hab.

8. Préavis N° 02-16 du CODIR concernant les indemnités du Bureau du Conseil Intercommunal et du Comité de direction

Mme Schmutz lit les conclusions du préavis du CODIR.

M. Hacker donne connaissance des conclusions du rapport de la Commission de gestion, qui sont identiques à celles du préavis.

Mme Isabelle Jaquet s'étonne du manque de cohérence entre les indemnités du CODIR à l'heure et à la journée de travail.

Mme Schmutz répond que les indemnités des années précédentes ont été reprises telles quelles sans discussions particulières.

Après vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à l'unanimité

- d'approuver les indemnités proposées pour la législature 2016-2021 et de porter au budget ordinaire, sous rubrique 711/3001.00 « Jetons de présence Comité de direction », les montants nécessaires pour chaque exercice.

9. Préavis N°03-16 concernant les autorisations générales de plaider pour la législature 2016-2021

Mme Schmutz lit les conclusions du CODIR.

M. Hacker donne lecture des conclusions du rapport de la Commission qui sont identiques à celles du CODIR.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à l'unanimité

- de donner au CODIR de l'ARAS les autorisations générales de plaider
- de fixer la durée de validité de ladite autorisation pour la législature 2016-2021 avec une prolongation jusqu'au 31 décembre 2021

10. Préavis N° 04-16 concernant les compétences du CODIR d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles

Mme Schmutz lit les conclusions du CODIR.

M. Hacker donne lecture du rapport de la commission qui sont identiques à celles du CODIR.

M. Michel Burnand relève une incohérence à la p.2 du préavis, point 2. (propositions). Il est mentionné une compétence pour le CODIR à engager des montant jusqu'à Fr. 30'000.- par année et par objet. Un objet étant une position comptable, il s'agirait d'un total de Fr. 120'000.- par année pour les quatre postes. Cependant, dans les conclusions, il est noté uniquement Fr. 30'000.- par année.

Mme Schmutz propose d'amender les conclusions du CODIR afin de corriger ce point.

Mme Jaquet demande si la mention « par année » est vraiment indispensable.

Mme Schmutz répond que le budget étant annuel, il est impératif de le préciser, si cela n'était pas le cas, un montant de Fr. 30'000.- maximum pourrait être engagé sur les cinq ans de législature.

M. Ganz clôt la discussion et soumet l'amendement au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité d'accepter cet amendement

- d'attribuer la compétence au CODIR d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, ainsi que les fonds de réserve ARAS, ceci jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- par année et par objet jusqu'à la fin de la présente législature.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote des conclusions du préavis N° 04-16 amendé.

Après vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à la majorité moins 4 abstentions

- d'attribuer la compétence au CODIR d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, ainsi que les fonds de réserve ARAS, ceci jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- par année **et par objet**, jusqu'à la fin de la présente législature.

11. Divers et propositions individuelles

M. Burnand désire connaître les dates auxquelles auront lieu les présentations de l'ARAS.

Mme Schmutz répond qu'elles seront communiquées aux délégués prochainement.

Mme Florence Pernet souhaite la bienvenue à l'assemblée à Dully et invite les délégués à un apéritif offert par sa commune.

La séance est levée à 19h23.

Pour le Conseil Intercommunal

Le Président

La Secrétaire



Daniel Ganz



Sandrine Vaucher

Annexes : - ment.



Présentation des activités

3 novembre 2016

ARAS ASSOCIATION RÉGIONALE | DISTRICT
POUR L'ACTION SOCIALE | DE NYON

ARAS | CSR | AAS | AJE

Vous êtes sur le site de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon, association des Communes de la région, qui offre diverses prestations liées aux affaires sociales et familiales à la population, à travers 3 domaines d'activités

CSR

Centre social régional

Mesures d'insertion
Assistant social
Conseils Revenu d'insertion
Orientation...

AAS

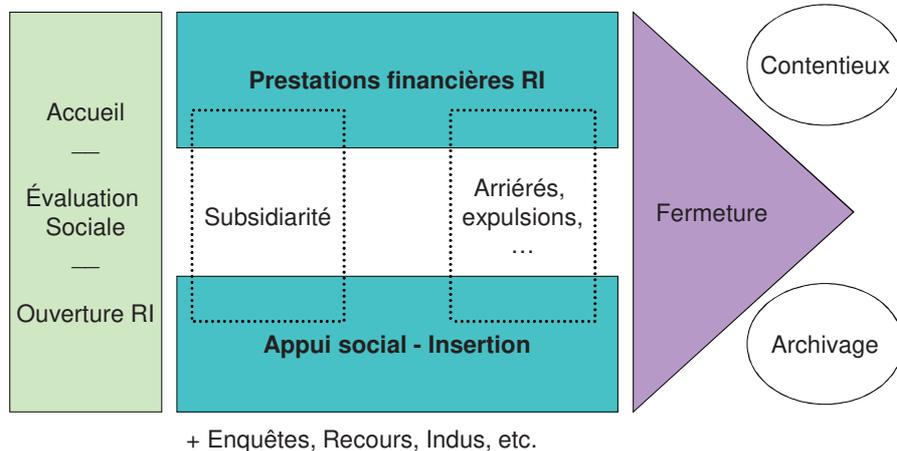
Agence d'assurances sociales

AVS - AI
Renseignements
Subsides assurance maladie
Allocations...

AJE

Accueil de jour des enfants

UAPE Tarifs
Réseau d'accueil
Accueil de jour des enfants
Crèches...



Suivi

- **social** (*par assistant social*)
 - Outils Bilan social
 - Plans d'action personnalisé et objectifs
 - => Mesures d'insertion professionnelles (via ORP)
 - => Mesures d'insertion socioprofessionnelles (via prestataires)
- **administratif et financier du dossier** (*par gestionnaire socio-administratif*)
 - Outils Règlement, directives, normes, procédures
 - Système informatique « Progrès »

Selon cas de figures:

- Dispositif d'enquête
- Traitement des recours
- Traitement des prestations « indues » et contentieux

Vous êtes sur le site de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon, association des Communes de la région, qui offre diverses prestations liées aux affaires sociales et familiales à la population, à travers 3 domaines d'activités

CSR

Centre social régional

Mesures d'insertion
Assistant social
Conseils Revenu d'insertion
Orientation...

AAS

Agence d'assurances sociales

AVS - AI
Renseignements
Subsides assurance maladie
Allocations...

AJE

Accueil de jour des enfants

UAPE Tarifs
Réseau d'accueil
Accueil de jour des enfants
Crèches...

ARAS

Agences d'assurances sociales - AAS

- **Agences régionales** (et non plus communales)
 - AAS Nyon
 - AAS Gland
- **Prestations**
 - « Relais » population – Caisse de compensation / SASH
 - Informations sur les assurances sociales
 - Constitution des dossiers de demande pour:
 - AVS / AI
 - Allocations familiales (personnes sans activité)
 - Subside assurance-maladie
 - Etc.
 - Centre de décision PC Familles (dès 01.07.2016)

Vous êtes sur le site de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon, association des Communes de la région, qui offre diverses prestations liées aux affaires sociales et familiales à la population, à travers 3 domaines d'activités

CSR

Centre social régional

Mesures d'insertion
Assistant social
Conseils Revenu d'insertion
Orientation...

AAS

Agence d'assurances sociales

AVS - AI
Renseignements
Subsides assurance maladie
Allocations...

AJE

Accueil de jour des enfants

UAPE Tarifs
Réseau d'accueil
Accueil de jour des enfants
Crèches...

ARAS

Informations complémentaires

- **Action sociale régionale**
 - Subventionnement ARAS à des institutions / prestations régionales
 - But de complémentarité
 - Développement de nouveaux projets
- **Collaboration et partenaires**
 - Services partenaires (Rue des Marchandises 17)
=> Pro Senectute, FVA, Caritas, etc.
 - Autres institutions régionales ou cantonales



A votre disposition

- Directeur:
M. Antoine Steiner 021 338 99 30 (ligne directe)
antoine.steiner@aras.vd.ch
- Secrétariat de direction:
Mme Marie-Laure Michel 021 338 99 31 (ligne directe)
marie-laure.michel@aras.vd.ch
- Informations complémentaires www.arasnyon.ch

Conseil intercommunal - 03.11.2016



Conseil intercommunal - 03.11.2016